

**Motions CFDT et CFTC
au CTR du 5 novembre 2020**

Motion 1 : Hygiène Sécurité et Condition de Travail – Prévention des risques

Les élus en CTR demandent que les agents puissent prendre jusqu'à 3 jours de télétravail par semaine (ponctuels ou réguliers) en période normale afin de réduire les risques liés aux déplacements domicile-travail, en particulier pour les agents ayant de fortes contraintes personnelles.

Votes : 4 Pour (3 CFDT CFTC + 1 CFE CGC) / 6 Contre (CGT SUD FO) 0 Abstention

Réponse de la Direction : Ce sera vu dans le cadre de la circulaire télétravail.

Motion 2 : Exécution budgétaire et actions liées à la crise sanitaire

Les élus en CTR demandent la mise en place dès la fin de l'année, d'une indemnité pour les frais engagés par les agents en situation de télétravail au titre de l'équipement de leur environnement de travail à domicile.

Votes : Unanimité Pour

Réponse de la Direction :

Elle ne peut y être donné suite prétextant que cela dépend de la Fonction publique.

Elle autorise cependant le prêt de fauteuils. Les agents sont par ailleurs, tous dotés d'un nomade, et seront dotés d'une station d'accueil, d'un clavier, d'une souris et d'un écran.